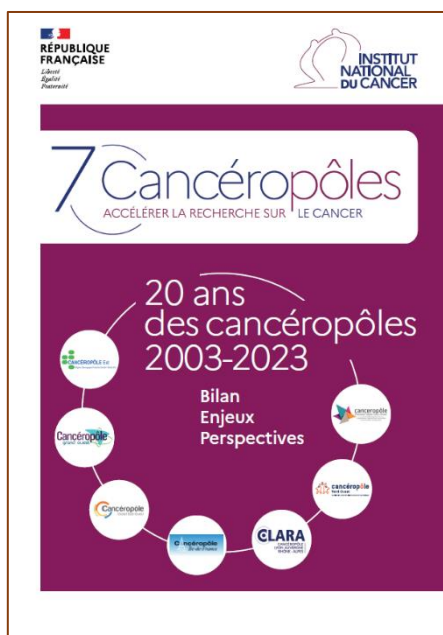


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne-Billancourt, le 28 novembre 2023

LES CANCÉROPÔLES, ACTEURS MAJEURS DE LA STRUCTURATION DE LA RECHERCHE DANS LES TERRITOIRES, DRESSENT LE BILAN DE 20 ANNÉES D'EXISTENCE



Créé en 2003 sous l'impulsion des ministères en charge de la recherche et de la santé, dans le cadre du 1^{er} Plan cancer, les 7 cancéropôles contribuent à structurer la recherche en cancérologie au niveau régional ou interrégional. Soutenus par l'Institut national du cancer depuis 2005 et labellisés depuis 2011, ils agissent dans le cadre des orientations stratégiques de l'Institut et de la Stratégie décennale de lutte contre les cancers.

Après 20 années d'existence et plusieurs évolutions de leurs missions, les cancéropôles constituent, avec les SIRIC¹ et les CLIP², un dispositif unique d'aide à la recherche.

Ils s'appuient désormais sur un socle commun de missions inscrites dans le Contrat d'Objectifs et de Performances signé avec l'Institut.

Le 28 novembre, à l'occasion de ces 20 ans, l'Institut national du cancer réunit l'ensemble des acteurs pour dresser le bilan de leurs réalisations les plus marquantes et se projeter collectivement dans l'avenir.

¹ SIRIC : [Sites de Recherche Intégrée sur le Cancer](#). CLIP² : [Centres labellisés INCa de phase précoce](#).

« Après 20 années d'existence, les cancéropôles ont été reconduits dans le cadre d'une nouvelle labellisation pour la période 2023-2027, c'est le signe de la confiance que nous accordons à ces structures. Nous savons pouvoir compter sur leur mobilisation, celle de leur personnel au service de la lutte contre les cancers. Elle nous sera nécessaire pour atteindre les objectifs particulièrement ambitieux que nous nous sommes fixés : faire reculer les cancers dans notre pays. »

Pr Norbert Ifrah, président de l'Institut national du cancer, et Thierry Breton, directeur général de l'Institut national du cancer

Répondre aux besoins de structuration de la recherche dans les territoires

Aujourd'hui et après plusieurs phases successives de labellisation, leurs missions s'articulent autour de 4 axes :

- 1 inscrire la recherche en cancérologie dans une dynamique régionale en s'appuyant sur une connaissance approfondie des forces et des faiblesses de l'écosystème régional (recherche, santé, industrie, politique) ;
- 2 faciliter les collaborations entre les chercheurs ;
- 3 accompagner les chercheurs notamment dans la détection et l'émergence de nouveaux projets de recherche au travers ou des actions de formation ;
- 4 contribuer à la valorisation scientifique et économique des résultats de la recherche.

En cohérence avec les orientations stratégiques de l'Institut national du cancer et de la Stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030, les cancéropôles permettent notamment une meilleure coordination de la recherche en cancérologie, facilitent l'émergence de réseaux de recherche multidisciplinaire, œuvrent quotidiennement à l'animation scientifique qui nourrit les réflexions, le développement d'innovations et de la fédération des chercheurs autour des projets pluridisciplinaires, et mobilisent les acteurs de la recherche en cancérologie. Pour ce faire, ils disposent de nombreux leviers d'action pour mener à bien ces missions : appels à projets, structuration de réseaux scientifiques, organisation de séminaires, par exemples l'Appel à Projets « AAP Emergence » ou les journées scientifiques annuelles.

Si le **Contrat d'objectifs et de Performance**, établi avec l'Institut national du cancer, pose les bases d'un socle commun de missions, chaque cancéropôle prend en compte les forces et les spécificités de chacune de leurs régions et interrégions.

La nouvelle labellisation des 7 cancéropôles pour la période 2023-2027 appelle au renforcement des collaborations interrégionales et au développement des actions en faveur de la recherche participative. Les cancéropôles ont ainsi présenté des plans d'actions adaptés et ajustés, avec pour objectif de combler certaines lacunes dans les cinq années à venir.

Le financement des 7 cancéropôles est en partie assuré à hauteur de 5,5 millions d'euros par an par l'Institut et ce pour la durée de la labellisation soit 5 années. S'y ajoutent des dotations complémentaires pouvant émaner des collectivités territoriales, des associations de patients et Fondations, de partenaires industriels et des Agences régionales de santé.

20 ans des cancéropôles : un séminaire pour dresser le bilan et faire le point sur les enjeux et les perspectives à venir

Ce séminaire organisé aux Salons de l'Aveyron (Paris 12^e) le 28 novembre 2023 est l'occasion de rassembler, autour des 7 cancéropôles, des élus nationaux, les membres fondateurs des cancéropôles (Inserm, CNRS, CHU, CLCC, etc.), les partenaires essentiels tels que les collectivités territoriales (Région, Métropoles), les associations de patients impliquées dans

la lutte contre les cancers (Fondation ARC, Ligue contre le cancer) mais aussi les structures mobilisées dans la valorisation économique des résultats comme les Sociétés d'Accélération de Transfert de Technologies (SATT), Inserm Transfert, CNRS valorisation, MATWIN, etc.

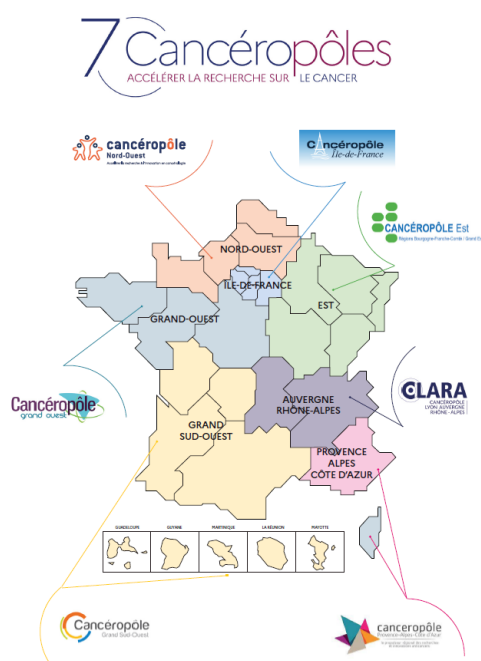
Temps forts du séminaire : les tables-rondes

Organisées sur des thématiques différentes, elles ont porté sur :

- les stratégies à développer pour optimiser l'impact des actions structurantes des cancéropôles ;
- les implications des patients dans les activités des cancéropôles, et plus généralement dans la recherche en cancérologie ;
- la contribution des cancéropôles à la création de valeur dans leurs territoires au niveau économique, sociétal et humain.

Ces échanges ont pour objectif d'identifier de nouveaux leviers ou de nouvelles actions à mettre en œuvre dans une optique d'amélioration du service rendu aux chercheurs. Cela contribuera alors à une accélération de l'innovation et, par conséquent, un bénéfice pour les patients atteints de cancer.

[Télécharger la brochure « 20 ans des cancéropôles. Bilan, enjeux, perspectives »](#)
[Accéder au détail du programme](#)



Accéder au site de chaque cancéropôle en cliquant sur leur logo



À propos de l'Institut national du cancer

Agence d'expertise sanitaire et scientifique publique, l'Institut national du cancer a été créé par la loi de santé publique du 9 août 2004. Il conduit l'élan national pour réduire le nombre de cancers et leur impact dans notre pays. Pour cela, l'Institut fédère et coordonne les acteurs de la lutte contre les cancers dans les domaines de la prévention, des dépistages, des soins, de la recherche et de l'innovation. Porteur d'une vision intégrée des dimensions sanitaire, médicale, scientifique, sociale et économique liées aux pathologies cancéreuses, il met son action au service de l'ensemble des concitoyens : patients, proches, aidants, usagers du système de santé, population générale, professionnels de santé, chercheurs et décideurs. L'Institut assure la mise en œuvre de la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030.

Contacts presse

Responsable relations media
Lydia Dauzet
01 41 10 14 44 / 06 20 72 11 25

Chargée de relations presse
Juliette Urvoy
01 41 10 14 41

presseinca@institutcancer.fr